

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Extension du poste source de transformation électrique 63 000 / 20 000 volts de Ventavon (05)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale ENEDIS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Cyril BOUILLET – Maîtrise d'Ouvrage Postes Sources

RCS / SIRET |444| |608| |442| |10942| Forme juridique SA à directoire

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 000 volts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes	Extension poste source de transformation électrique 63 000 / 20 000 volts de Ventavon nécessitant l'augmentation de sa surface foncière  L'installation n'est pas classée ICPE.

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### **4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le Projet consiste à l'ajout d'un nouveau bâtiment, ainsi que la création d'une fosse déportée et de pistes internes de circulation nécessitant l'extension foncière du poste source Ventavon sur 1700 m<sup>2</sup>.

A la mise en service début 2020, le nouveau bâtiment recevra 2 demi-rames 20 000 volts et le nouveau contrôle commande du poste source.

En fonction des besoins électriques futurs, la nouvelle emprise du poste pourra accueillir, à une échéance indéterminée, un transformateur 63 000 / 20 0000 volts supplémentaire et 2 nouvelles demi-rames (configuration cible). L'installation actuelle accueille déjà 2 transformateurs.

Un défrichage préalable sur 1700 m<sup>2</sup> est requis.

Nota : Le poste source accueillera en 2019 une cellule 63 000 volts pour le raccordement du projet RINGO de RTE (travaux RTE) sans nécessité une extension supplémentaire du poste source.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### **4.2 Objectifs du projet**

- Suite à l'incendie en 2017 de la salle abritant les rames 20 000 volts située dans un bâtiment propriété de EDF hydraulique mitoyen au poste source, une solution provisoire consistant à installer en dehors du poste source 2 bâtiments type préfabriqué abritant respectivement la rame 20 000 volts et le contrôle commande du poste a été mise en œuvre.
- La modernisation du système de récupération des huiles en cas de fuite transformateur.
- Le bâtiment propriété de EDF Hydraulique est vétuste et ne peut être réutilisé.

Dans une logique de regroupement des installations actuelles et futures au sein du poste source, les éléments précités ont conduits Enedis à décider des travaux objets du présent formulaire.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux se réaliseront suivant des étapes successives :

- Terrassement pour la création de la plate-forme du poste accueillant le nouveau bâtiment.
- Réalisation des pistes internes, lourdes et légères.
- Construction du bâtiment technique accueillant le contrôle commande et les salles 20 000 volts.
- Construction de la fosse déportée.
- Gravillonnage final sur une épaisseur de 7 à 10 cm avec des gravillons concassés.
- Contrôle du fonctionnement du poste par les équipes Enedis.
- Mise en service.

Les travaux nécessiteront la circulation et l'utilisation d'engins pour le transport des matériaux, les terrassements et le montage des différents équipements.

Le chantier durera environ 1 an.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'extension comportera à sa mise en service :

- Un bâtiment abritant 3 salles avec les disjoncteurs 20 000 volts et le contrôle commande,
- Une fosse déportée étanche pour la récupération des huiles des transformateurs en cas d'avarie,
- Une clôture technique,
- Un réseau de collecte des eaux pluviales avec une noue d'infiltration.

L'exploitation sera effectuée par le personnel Enedis au travers de visites périodiques et d'un système de contrôle continu à distance des équipements.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).**

- Permis de construire, au titre de l'article R421-14 du Code de l'Urbanisme.
- Examen au Cas par cas, pour la rubrique 32, au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface poste source initial	1650 m <sup>2</sup>
Surface d'extension	1700 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée (configuration cible)	Env.700m <sup>2</sup>
Bâtiment à la mise en service	H =4.80 m ; L= 11 m ; l = 20 m
Bâtiment en configuration cible	H =4.80 m ; L= 11 m ; l = 30 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques : Long : 44 ° 34' 07 " 65 ; Lat : 5 ° 91' 72 " 79	
05300 Ventavon	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	Départ : Long :--°--'--"--- ; Lat :--°--'--"---  Arrivée : Long :--°--'--"--- ; Lat :--°--'--"---
Communes traversées :	Ventavon	

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?**

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel / Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité des ZNIEFF suivantes : - ZNIEFF II FR 930012748 « La Haute Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron » (100m) - ZNIEFF I FR 930020373 « La Moyenne Durance, ses ripisylves et ses iscles de l'aval de la retenue de Curbans-la Saulce à Sisteron » (100m) - ZNIEFF II FR 930020425 « La Haute Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron » (100m) - ZNIEFF I FR 930020428 « La Moyenne Durance, ses ripisylves et ses iscles de l'aval de la retenue de Curbans-la Saulce à Sisteron » (100m) - ZNIEFF I FR 930012740 « Marais de Thèze » (500m)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ventavon fait partie des communes du Massif des Alpes selon l'ANEM – Association nationale des élus de la montagne ( <a href="http://www.anem.fr/communes-classees-montagne.asp?dep=5&amp;ref_mere=2203&amp;ref_arbo=2237">http://www.anem.fr/communes-classees-montagne.asp?dep=5&amp;ref_mere=2203&amp;ref_arbo=2237</a> )
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ce type de zonages. Le PNR des Baronnies Provençales se situe à 5Km à l'Ouest du site du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ventavon est concernée par le passage de l'A51 faisant l'objet du PPBE des Hautes-Alpes. Le projet se situe lui au-delà des limites de dépassement sonores. ( <a href="http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/PPBE_DDT05_1ere_et_2eme_echeance_V4_modifie_pb13062016.pdf">http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/PPBE_DDT05_1ere_et_2eme_echeance_V4_modifie_pb13062016.pdf</a> )
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sous la délimitation de la zone humide liée à La Durance. Néanmoins, les investigations de terrain et sondages pédologiques réalisés dans le cadre du diagnostic écologique 2018 par Biotope (cf. annexe) ont démontré que l'implantation du projet ne se situe pas dans une zone humide selon la définition donnée à l'article R211-1 du Code de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 février 2017 - critères cumulatifs végétation et pédologique ( <a href="http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/07/cir_42418.pdf">http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/07/cir_42418.pdf</a> )

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Ventavon n'est couverte ni par un PPRN ni par un PPRI ( <a href="http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/IAL_VENTAVON_Fiche_Risques_cle1d81b2.pdf">http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/IAL_VENTAVON_Fiche_Risques_cle1d81b2.pdf</a> )
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr">http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr</a>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr">http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr</a>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus en partie dans les sites Natura 2000 suivants : - ZPS FR 9312003 « La Durance » - ZSC FR 9301589 « La Durance »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension sera raccordée au réseau AEP et n'entraînera pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel, hormis les eaux de ruissellement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Masses d'eau souterraines concernées : Alluvions de la Durance et de ses affluents (FRDG347) et Domaine plissé bassin-versant Haute et moyenne Durance (FRDG402). De part la faible imperméabilisation, les modifications des masses d'eau sont négligeables. Le risque de pollution est faible en raison du système de collecte des huiles du transformateur et de la fréquentation limitée du site. Le projet est en dehors des zones de captage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement généreront environ 2200 m <sup>3</sup> de matériaux excavés, dont une partie sera réutilisée sur site. Les déblais excédentaires seront évacués en décharges agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu</b>	Est-il susceptible	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique a mis en évidence la présence d'une espèce

<b>naturel</b>	d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			protégée à enjeu Faible sur la zone d'emprise du projet, le Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> ). Elle est également favorable aux chauves-souris à certains oiseaux protégés, malgré son emprise très limitée. Afin d'éviter la destruction et/ou le dérangement d'espèce protégée, la zone sera défavorabilisée en amont des travaux de défrichement (retrait des tas de bois, tas de pierres, etc), à l'automne, période à laquelle les reptiles sont suffisamment actifs pour fuir et se cacher en dehors de la zone de travaux. Les travaux de défrichement seront réalisés en-dehors des périodes les plus sensibles pour les oiseaux et les chiroptères.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite au FSD du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation des incidences Natura 2000 simplifiée réalisée conclut à l'absence d'impacts significatifs sur les objectifs de conservation de ces sites. Cf. Annexe 9.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Rupture de barrage</b> : La commune de Ventavon est concernée par le risque de rupture du barrage de Serre-Ponçon. ( <a href="http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/PPI_cle0495de.pdf">http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/PPI_cle0495de.pdf</a> ) <b>Transport de Matières Dangereuses</b> : La commune est concernée par le risque TMD ( <a href="http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/TMD_2_cle2a9789.pdf">http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/TMD_2_cle2a9789.pdf</a> )
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Feu</b> : L'ensemble des communes des Hautes-Alpes est exposé au risque feu de forêt. Ventavon fait partie des communes faisant l'objet de mesures de débroussaillage obligatoires ( <a href="http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/risque_feu_de_foret_DDRM_05_cle0ae5b3.pdf">http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/risque_feu_de_foret_DDRM_05_cle0ae5b3.pdf</a> ) <b>Inondation</b> : Le risque inondation sur la commune de Ventavon « concerne plus particulièrement le cône torrentiel du Beynon qui rejoint la Durance au droit de la centrale hydro-électrique. [...] Ces installations sont donc sous la menace double des crues du Beynon et de celles de la Durance. » ( <a href="http://www.basecommunale.paca.developpement-durable.gouv.fr/pdf/fiches/azi/carex_05_phase1_2004.pdf">http://www.basecommunale.paca.developpement-durable.gouv.fr/pdf/fiches/azi/carex_05_phase1_2004.pdf</a> ) <b>Avalanche</b> : Commune non concernée ( <a href="http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/AVAL_2_cle1b5166.pdf">http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/AVAL_2_cle1b5166.pdf</a> ) <b>Sismicité</b> : La commune se situe en zone modéré de risque sismique, niveau 3 ( <a href="http://www.hautes-alpes.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-risque-sismique-a3622.html">http://www.hautes-alpes.gouv.fr/qu-est-ce-que-le-risque-sismique-a3622.html</a> ) <b>Mouvement de terrain</b> : toutes les communes des Hautes-Alpes sont concernées par ce risque ( <a href="http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/MVT_2_cle2c2b88.pdf">http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/MVT_2_cle2c2b88.pdf</a> ). <b>Retrait-Gonflement d'argiles</b> : La zone de projet se situe, comme le reste de la commune de Ventavon en zone d'aléa faible ( <a href="http://www.georisques.gouv.fr">http://www.georisques.gouv.fr</a> ).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, circulation d'engins de chantier principalement durant la phase de terrassement (2 mois). En phase d'exploitation, le poste ne comporte pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques ont lieu quelques fois par an avec des véhicules légers.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, l'arrêté du 12 mai 1997 modifié, fixant les

	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	dispositions applicables aux matériels et engins de chantier et relatifs à la limitation des émissions, sera appliqué.  En phase d'exploitation, un transformateur et son dispositif de refroidissement sont sources de bruit. Les dispositions constructives adoptées permettent de respecter les seuils d'émergences définis par l'article 12 ter de l'arrêté du 17/05/2001.  La première habitation est située à 120 m du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste ne sera pas éclairé la nuit en phase travaux comme en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, un fonctionnement normal n'entraîne pas de rejet dans l'air. Cependant, en cas d'incident, le rejet accidentel en faible quantité d'hexafluorure de soufre (SF6) est possible. Les dispositions constructives (compartiments étanches, système de surveillance) permettent de se prémunir des fuites éventuelles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En exploitation normale, un poste électrique ne pollue ni le sol, ni les eaux. En cas d'avarie, les huiles des transformateurs seront collectées par un réseau étanche et acheminées vers une fosse déportée permettant le stockage des hydrocarbures contenus dans le transformateur. Ce dispositif permet également une extinction des huiles en feu et la gestion des eaux d'extinction.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, il sera exigé des entreprises qu'elles prennent toutes les dispositions visant à éviter les rejets hydrauliques : laver et entretenir les engins sur une aire étanche, recueillir et traiter les eaux avant rejet.  En phase d'exploitation, un poste électrique génère des eaux usées en très faible quantité (il sera raccordé à un dispositif autonome d'assainissement) et des eaux pluviales.
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Patrimoine Cadre de vie Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 8 note paysagère : les visibilitées sont nulles depuis l'extérieur, même des points de vue les plus élevés. Les modifications liées au projet seront donc très peu impactantes par rapport aux éléments de sensibilité locaux.

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification sur les activités humaines n'est à prévoir. Seul le défrichement occasionné modifie l'usage du sol pour permettre l'installation.
---	--------------------------	-------------------------------------	---

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si oui, décrivez lesquelles :			

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Si oui, décrivez lesquelles :			

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les impacts du projet sur l'environnement concernent le défrichement de 1700 m<sup>2</sup> et le dérangement occasionné par les travaux. Ces impacts sont diminués voire supprimés par la mise en place d'un calendrier d'opérations évitant les périodes sensibles pour la faune, ainsi qu'une défavorabilisation de celle-ci en amont pour éviter de blesser des individus d'espèce protégée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension du poste source électrique de Ventavon est un projet de faible surface (1700 m<sup>2</sup>) et réalisé en continuité de l'existant.

Des études écologiques ont été menées sur la majeure partie du cycle biologique des espèces de faune et de flore présentes et potentiellement présentes (cf. annexe 7 diagnostic écologique).

Les impacts sur l'environnement et la biodiversité engendrés par ce projet sont faibles et des mesures simples de calendrier et de prévention permettent de diminuer voire supprimer ces effets, il n'est donc pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objets			
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains		<input type="checkbox"/>

	avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

### Objets

Annexe 7 : Biotope, 2018, Projet d'extension du Poste Source de Ventavon (05), Diagnostic écologique. ENEDIS, 86 pages

Annexe 8 : Biotope, 2018, Projet d'extension du poste source électrique de Ventavon, Note paysagère. ENEDIS. 12 pages.

Annexe 9 : Biotope, 2018, Projet d'extension du Poste Source de Ventavon (05), Evaluation d'incidences Natura 2000 simplifiée ENEDIS. 20p.

Annexe 10 : ECR 6901652 – Août 2018, Note hydraulique

Annexe 11 : Note ERC

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Aix en Provence**

**le 4 octobre 2018,**

Signature :

